NORMES ET CRITÈRES DE SÉLECTION

ÉQUIPE DU QUÉBEC 2025

Volet Para-Athlétisme

JEUX D'ÉTÉ DU CANADA | ST. JOHN'S 2025

19-24 août, 2025

Les Jeux d'été du Canada 2025 se tiendront dans la région de St. John, province de Terre-Neuve-et-Labrador. Ce sera l'occasion de célébrer la crème de nos jeunes athlètes canadiens ainsi que l'art et la culture de ce coin de pays.

La ville de St-John 2025 recevra plus de 5 000 athlètes et entraîneurs. Les Jeux du Canada 2025 c'est le plus grand événement multisports au pays, St John accueillera donc la prochaine génération de champions nationaux, internationaux et olympiques.

SÉLECTION

Conformément aux priorités stratégiques du gouvernement fédéral pour les Jeux du Canada et au plan stratégique 2022-2026 du CJC :

- Les Jeux du Canada jouent un rôle essentiel dans le développement des athlètes de haut niveau.
- Ils offrent des expériences significatives qui complètent le parcours de développement des athlètes mis en place par les organismes nationaux.
- Les Jeux du Canada agissent comme un tremplin vers la réussite, inspirant les athlètes à atteindre le succès au sein des équipes nationales, lors des championnats du monde, des Jeux olympiques et paralympiques, ainsi que des Jeux olympiques spéciaux mondiaux.

En cohérence avec ces priorités, les Jeux du Canada ciblent les athlètes constituant la prochaine génération des équipes nationales.

Notre Mission :

Sélectionner l'équipe la plus complète et la plus compétitive pour les Jeux du Canada 2025.

Nos Objectifs :

1. *Vivre une expérience positive et acquérir de l'expérience au sein de l'équipe du Québec lors d'une compétition multisport de calibre national.*
2. *Sélectionner des athlètes qui sont en progression vers le haut niveau.*
3. *Sélectionner des athlètes ayant des chances de médaille.*
4. *Compléter l'équipe dans toutes les épreuves pour maximiser le nombre de points d'équipe dans le plus grand nombre d'épreuves*

A. Athlétisme Québec et Parasports Québec

Athlétisme Québec (AQ) est responsable de la mise en œuvre des modalités de sélection présentées dans ce document, et détient l'autorité unique de prendre toutes les décisions concernant la sélection des athlètes sans handicap pour les Jeux du Canada.

Dans le cadre de sa mission, Athlétisme Québec collabore étroitement avec Para-Sports Québec et Olympiques spéciaux Québec afin d'assurer un processus de sélection harmonieux et une expérience positive pour tous les athlètes, qu'ils soient sans handicap, para ou issus des Olympiques spéciaux. Ça sera à Athlétisme Québec de gérer les inscriptions et l'ensemble du processus de d'inscription pour toute l'équipe.

Ensemble, nous formons une équipe d'athlétisme unifiée pour les Jeux, incarnant les valeurs d'inclusion, d'équité et de collaboration.

Veuillez-vous référer aux personnes suivantes comme points de contact pour le processus de sélection spécifiques des para-athlètes pour plus d'informations.

Parasports Québec
Thomas Murphy Coordonnateur aux sports (514) 252-3108 poste 3647 tmurphy@parasportsquebec.com

B. Formulaire de déclaration

Pour être admissibles à la sélection, les athlètes doivent soumettre le formulaire officiel de déclaration d'Athlétisme Québec au plus tard **le 16 mars 2025 (minuit)** pour ceux qui ont besoin d'une classification nationale **ou le 14 mai 2025 (minuit)** pour ceux qui n'ont pas besoin de classification nationale. Aucune soumission tardive ne sera acceptée. L'admissibilité pour l'Équipe Québec aux Jeux du Canada sera vérifiée par Parasports Québec.

C. Dates importantes

Date	Description
15 mars 2025	Camps d'entraînement de préparation par groupe d'événements.
16 mars 2025 (minuit)	Date limite de déclaration des athlètes qui ont besoin d'une classification nationale. Lien
14 mai 2025 (minuit)	Date limite de déclaration des athlètes qui n'ont pas ont besoin d'une classification nationale. Lien
14-15 juin 2025	**Compétition de sélection** **En simultanée avec le championnat provincial d'épreuves combinées**
13-14 juillet, Québec	Camp de préparation final, Québec
17 août 2025	Départ (par avion) de l'équipe à partir de Montréal
18 août 2025	Athlétisme - Journée d'entraînement
19 au 23 août 2025	Dates de la compétition d'athlétisme aux Jeux du Canada
24 août 2025	Cérémonie de clôture
25 août 2025	Retour de l'équipe (par avion) à Montréal et Québec

D. Contingent et limitations

- La limite du nombre d'athlètes est de 4 athlètes par province (2 hommes et 2 femmes);
- Les athlètes T11 ou T12 auront droit à un guide (non-inclus dans le quota);
- Possibilité de redistribuer les places soit 3 hommes et 1 femme ou 3 femmes et 1 homme;
- Un comité décisionnel sera composé de l'entraîneure-cheffe de l'Équipe du Québec de para-athlétisme, de l'entraîneure-cheffe de para-athlétisme de l'Équipe du Québec aux Jeux du Canada, de l'entraîneur en chef d'Athlétisme Québec aux Jeux du Canada ainsi qu'un membre de Parasports Québec pour faire les sélections finales en suivant le processus de sélection (voir : Processus de sélection).
- Selon la politique de réallocation des para-athlètes, des places supplémentaires pourraient être disponibles (les informations seront publiées lorsque les documents nécessaires à l'établissement de la politique de réallocation des Jeux du Canada seront partagées).

E. Période de qualification

La période de qualification pour chaque épreuve débute le 1er mars 2025 et se termine à la fin de la compétition de sélection (15 juin 2025).

F. Épreuves au programme des Jeux du Canada

- 100m et 400m Ambulatoire Hommes (Points Raza)
- 100m et 400m Ambulatoires Femmes (Points Raza)
- 100m, 400m et 1500m Fauteuil Hommes (Points Raza)
- 100m, 400m et 1500m Fauteuil Femmes (Points Raza)
- Lancers du poids et du disque Hommes (Points Raza)
- Lancers du poids et du disque Femmes (Points Raza)

G. Admissibilité des athlètes

Les règles d'admissibilité énoncées dans la Politique d'admissibilité des athlètes du Conseil des Jeux du Canada – Politiques et procédures des Jeux prévaudront en cas de conflit d'interprétation.

- Les para-athlètes doivent être âgés de moins de 35 ans en date du 31 décembre 2025
- Seules les performances extérieures reconnues au classement officiel d'Athlétisme Canada sont admissibles à des fins de sélection
- Les athlètes doivent être des membres en règle de AQ (catégorie compétitive) pour la saison 2025
- Les athlètes doivent être des membres en règle de Parasports Québec pour la saison 2025
- Les athlètes s'affrontent à la course à pied, à la course en fauteuil roulant, au lancer assis ou au lancer debout, les résultats sont calculés en fonction du tableau des points de World Para Athletics (WPA) en vigueur en 2025, ou l'équivalent. Hommes et femmes concourent séparément. Les para-athlètes peuvent concourir dans des épreuves où un tableau des points WPA est disponible pour leur classe sportive.
- Les athlètes doivent être sérieux en compétition pour une place dans l'équipe et, si sélectionné, accepter de participer aux Jeux, ainsi qu'aux entraînements de l'équipe tels qu'indiqués par le personnel de l'équipe avant les Jeux;
- Pour être admissibles à la sélection, les athlètes doivent soumettre le formulaire officiel de déclaration de Parasports Québec au plus tard le 16 mars 2025 (minuit) pour ceux qui ont besoin d'une classification nationale ou le 14 mai 2025 (minuit) pour ceux qui n'ont pas besoin de classification national. Aucune soumission tardive ne sera acceptée. L'admissibilité pour l'Équipe Québec aux Jeux du Canada sera vérifiée par Parasports Québec.;
- Les para-athlètes doivent être classifié.e.s de manière provisoire ou nationale confirmée comme admissibles pour concourir en para-athlétisme par un.e classificateur.trice certifié.e d'Athlétisme Canada avant le 14 juin 2025 (de manière provisoire au minimum). La certification nationale doit être confirmée en date du 1 août 2025.

Citoyenneté

- Les athlètes doivent répondre à au moins une des exigences ci-dessous pour être admissibles aux Jeux du Canada (A-F)
    - Être citoyenne ou citoyen du Canada.

- Être une personne autochtone (inscrite au registre des Indiens).
- Être résidente ou résident permanent.
- Détenir un statut au Canada et avoir soumis une demande de résidence permanente en plus :
    - d'avoir soumis une demande à Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC); - ET –
    - d'avoir reçu une confirmation d'IRCC indiquant que la demande a été évaluée et que les critères d'admissibilité sont remplis; - ET –
    - de ne pas avoir reçu de refus vis-à-vis de cette demande.
- Être une personne réfugiée au sens de la Convention ou une personne protégée (au sens de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada).
- Être une nouvelle arrivante ou un nouvel arrivant bénéficiant mesures temporaires en raison d'une crise forçant la fuite du pays de résidence

Athlètes exclus

Athlètes sans handicap et para-athlètes qui sont exclus des Jeux du Canada :

- Les membres des équipes nationales seniors, soit les athlètes qui détiennent ou ont détenu un brevet SR, SR1, SR2 ou C1, ou qui sont membres d'une équipe nationale senior permanente (c.-à-d. qui sont reconnus comme membres de l'équipe sans égard à la participation aux compétitions);
- Les athlètes qui ont participé aux épreuves suivantes :
    - Championnats du monde WPA/WA (athlétisme, course sur route, cross-country)
    - Jeux olympiques/paralympiques
    - Jeux panaméricains/parapanaméricains / Jeux du Commonwealth

H. Résidence

- Le domicile principal de l'athlète doit se trouver à l'intérieur des frontières reconnues de la province ou du territoire que l'athlète souhaite représenter au moins 180 jours avant la cérémonie d'ouverture. Un athlète ne peut avoir qu'un seul domicile principal. L'athlète qui ne répond pas à ces exigences peut être jugé admissible dans les deux cas suivants :
    1) Un athlète peut représenter une province ou un territoire qui se trouve à l'extérieur des frontières reconnues de la province ou du territoire où se trouve son domicile principal pourvu qu'il puisse faire la preuve de son engagement envers la province ou le territoire qu'il souhaite représenter, comme suit :
        - avoir été membre d'un club dans cette province ou ce territoire au cours de l'ensemble de la saison de compétition précédente ou en cours;

          - ET -

        - avoir représenté cette province ou ce territoire lors d'un championnat national ou régional (le cas échéant);

- ET -

- n'avoir reçu aucun financement de développement direct de province ou de son territoire de résidence permanente dans l'année précédant l'ouverture des Jeux, à moins que la province ou le territoire ayant accordé le financement autorise l'athlète représenter une autre équipe;

- OU –

- d'autres situations semblables peuvent être prises en considération.

2) Les athlètes qui fréquentent l'école à plein temps en dehors de leur province ou territoire de résidence principale pendant une session scolaire/ universitaire ou plus avant la cérémonie d'ouverture des Jeux sont admissibles dans les équipes P/T des provinces/territoires où se situent leur établissement d'enseignement.

I. Exigences des athlètes pour maintenir la sélection

- Le comité de sélection se réserve le droit d'apporter des ajustements au sélections pour assurer l'équipe la plus compétitive du Québec au Canada Jeux d'été.
- Les athlètes doivent demeurer « prêts physiquement pour la compétition des Jeux du Canada de 2025 ». Une blessure peut entraîner une désélection si elle empêche l'athlète de se préparer convenablement à la compétition des Jeux du Canada;
- AQ se réserve le droit de demander à tout athlète sélectionnable de confirmer son état de forme au début du mois d'août;
- L'athlète peut être invité à prouver son aptitude en participant à une compétition.
- Les substitutions à la suite de la sélection initiale seront effectuées dans le respect des règles de substitution du CSG et pourront intervenir jusqu'au 17 août 2025.

PROCESSUS DE SÉLECTION

1) Épreuves de sélection

Les épreuves de sélection se tiendront lors des compétitions suivantes :

- 14-15 juin 2025 lors de la Coupe Excellence #2
- Les athlètes qui ne se déclarent pas disponibles ou sont jugés inadmissibles pour d'autres raisons (Section G), mais qui participent aux Essais, seront retirés du classement aux fins de sélection.

2) Qualification

Premier groupe de sélection :

Étape 1 : Le premier groupe de sélection se fera avec les athlètes ayant le meilleur pointage RAZA dans chaque épreuve. Si le nombre d'athlètes éligibles dans ce premier groupe est plus grand que le nombre de quotas que nous avons, l'étape 2 suivra.

Étape 2 : Parmi les athlètes du premier groupe de sélection, un classement par athlètes prenant leur meilleur pourcentage du PPAC d'Athlétisme Canada dans les épreuves des Jeux du Canada sera fait. Le maximum de quota est donc atteint par cette étape.

Deuxième groupe de sélection :

Si à l'étape 1 du premier groupe de sélection le quota n'est pas atteint, le deuxième groupe de sélection réunira les deuxième meilleurs pointeurs RAZA par épreuve. Les mêmes étapes du premier groupe de sélection seront donc suivies.

Réallocation :

Tout athlète ayant le plus haut pointage RAZA en date du 21 juin 2025 dans chacune des catégories d'épreuves et n'ayant pas préalablement était sélectionné dans les quotas sera éligible à la réallocation.

3) Processus de demande de sélection exceptionnel

- Des demandes de sélection peuvent être faites si un athlète est incapable de participer à son épreuve lors des sélections.
- Les demandes de sélection doivent être soumises au moins 10 jours avant l'épreuve de sélection.
- Toutes les demandes, qu'elles soient médicales ou liées à des circonstances exceptionnelles, doivent être soumises avec des documents justificatifs indiquant que l'athlète sera prête à concourir lors des Jeux.
- Les demandes seront évaluées par le comité de sélection.

Renseignements additionnels

Pour toute question au sujet du processus de sélection, veuillez communiquer avec Thomas Murphy, coordonnateur aux sports à Parasports Québec.

(tmurphy@parasportsquebec.com)